

PROCÈS VERBAL D'INSTALLATION **D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL** **SUITE À DES DÉMISSIONS SUCCESSIVES**

Le trente septembre deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 24 septembre 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme WERQUIN Mildred. M. THUILLIEZ Laurent (Proc. De Mme BARLET Stéphanie). Mmes MIJUN Peggy (Proc. De Mme MADAU Graziella). POCLET Dominique. MM. LENBA Ouassini. SCHOLLART Denis. Mme LECOCQ Monique. MM. SIX Roland. RAVEZ Jean-Marie. BLONDEAU Olivier. SERIO Bernard. Mmes DUJARDIN Séverine (Proc De Mme GOUAL Rahma). BLONDEAU Nathalie. LEMAIRE Sabrina (Proc. De M. BAILLET Alain). M. CROISIER Benjamin. Mme DUBAR Pauline. M. BOUGHEZAL Julien. Mme JOLY Audrey. M. RICHARD Frédéric (Proc De Mme CABOCHE Cécile). M. FERNAND Matthieu. Mme DIOUANI Sarah. MM. GIBOIRE Antoine. DESCAMPS Stéphane.

Absents ayant donné procuration : Mme BARLET Stéphanie. M. BAILLET Alain. Mmes MADAU Graziella. GOUAL Rahma. CABOCHE Cécile.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme DIOUANI Sarah.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, qui rappelle au Conseil municipal la démission de Madame Laurence LAMPIN de ses fonctions de conseillère municipale, reçue en mairie le 21 septembre 2026.

Conformément à l'article L. 2121-4 du Code général des collectivités territoriales, cette démission est devenue définitive dès sa réception par le Maire, qui en a immédiatement informé Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Lens.

En application de l'article L. 270 du Code électoral, Monsieur Jean-Luc JUNOT, suivant sur la liste « Agir ensemble pour Dourges », a été appelé à remplacer Madame Laurence LAMPIN. Monsieur Jean-Luc JUNOT a ensuite démissionné de son mandat par courrier reçu en mairie le 25 septembre 2026.

Cette nouvelle vacance a conduit à appeler Madame Aurélie NOWACZYK, candidate venant immédiatement après Monsieur Jean-Luc JUNOT sur la même liste. Madame Aurélie NOWACZYK a à son tour démissionné de son mandat de conseillère municipale par courrier reçu en mairie le 28 septembre 2026. Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Lens en a été immédiatement informée.

En application de l'article L. 270 du Code électoral, Monsieur Stéphane DESCAMPS, candidat venant immédiatement après Madame Aurélie NOWACZYK sur la liste « Agir ensemble pour Dourges », est appelé à la remplacer au sein du Conseil municipal.

Monsieur Stéphane DESCAMPS a été informé de son accession au mandat et convoqué à la présente séance par courrier en date du 28 septembre 2026, avec transmission de la convocation et de l'ensemble des documents relatifs aux affaires inscrites à l'ordre du jour.

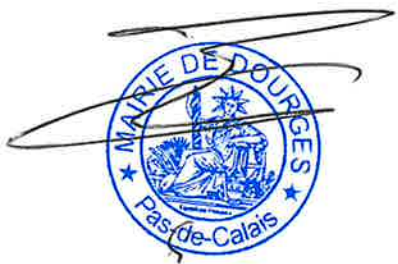
Compte tenu de cette vacance intervenue postérieurement à l'envoi des convocations initiales, **Monsieur le Maire** rend compte au Conseil municipal du recours au délai abrégé pour urgence prévu à l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal prend acte de l'entrée en fonction de Monsieur Stéphane DESCAMPS en qualité de conseiller municipal et de la modification correspondante du tableau du Conseil municipal.

Monsieur Stéphane DESCAMPS prend place au sein du Conseil municipal et participe à la présente séance en sa qualité de conseiller municipal.

Monsieur Tony FRANCONVILLE,
Maire,

Fait à DOURGES, le 30 septembre 2026
Les membres du Conseil Municipal,



[Handwritten signatures of the members of the Municipal Council, including the Mayor, Tony Franconville.]

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-2162 02747-2026 0930-DEL 01300920